

Enquête :

Accès aux soins des personnes sourdes ou malentendantes en France

L'accès aux soins est une obligation à la fois légale et déontologique en France.

Cependant, la **surdité** est un **handicap invisible** entraînant des conséquences sérieuses sur le parcours de soin, notamment le **renoncement aux soins**.

En effet, les personnes sourdes ou malentendantes font face à des difficultés spécifiques, par exemple dans la **communication avec les soignants**.

L'enquête

Professionnels



Avril – mai
2023



237 réponses



Mesurer les problèmes concrets
et les difficultés de communication
dans le parcours de soin

Patients

Avril – juin
2023

185 réponses

Les patients sourds ou malentendants



Seuls **16%** des patients interrogés
n'ont jamais eu de difficultés pour
comprendre ou communiquer
avec leur médecin



21% des répondants déclarent
avoir déjà renoncé à des soins



74% des répondants ne
connaissent pas les Unités
d'Accueil et de Soins aux Sourds

Les professionnels de santé

65% des personnes interrogées ne connaissent pas
les Unités d'Accueil et de Soins aux Sourds

76% du personnel soignant n'a pas été sensibilisé
à l'accueil des personnes sourdes dans le
cadre de leur profession

83% des professionnels de santé interrogés
disent vouloir être sensibilisés sur ce sujet

1/4 des médecins proposent uniquement une prise
de rendez-vous par téléphone, moyen difficile
pour un patient sourd ou malentendant